

assurer d'abord que l'inspiration de la pauvre fille avait cessé définitivement.

Les duumvirs furent frappés d'une idée. L'empereur Claude avait expulsé de Rome les Juifs, parce que c'étaient des perturbateurs de la paix publique. Philippes est une colonie romaine. Les duumvirs de Philippes n'avaient-ils pas maintenant affaire à quelques expulsés de Rome, recommençant ailleurs leur perpétuel manège ? Qui le leur apprendra ? Ces magistrats ne connaissent pas les Chrétiens, et ne savent pas que les Chrétiens, même Juifs d'origine, prêchent toujours et partout la paix et la soumission aux pouvoirs établis. Les Chrétiens ne se révoltent pas ; ils aiment mieux souffrir, et, s'il le faut, mourir.

La multitude était accourue, hostile aux deux accusés. Les duumvirs ordonnèrent de déchirer leurs tuniques et de les flageller avec des verges. Les magistrats romains ne commandaient pas de déchirer les tuniques, mais simplement de dépouiller les condamnés ; mais les licteurs, ne prenant aucune précaution dans leur empressement à obéir, écartaient les vêtements avec tant de violence qu'ils les déchiraient<sup>1</sup>. Saint Paul et Silas furent frappés sans miséricorde ; les injures de la populace ne leur manquèrent pas non plus, puisque saint Paul a écrit plus tard qu'il avait souffert et été abreuvé d'injures à Philippes<sup>2</sup>. Cela ne suffit pas aux juges, qui sans doute avaient procédé juridiquement, et interrogé les deux missionnaires avant de prononcer

1. *Oriental Customs*, I. — 2. *I Thessalon.*, II, 2.

leur sentence, encore qu'il ne soit fait aucune mention de cet interrogatoire dans les *Actes*. Les duumvirs, après la flagellation, envoyèrent en prison saint Paul et Silas couverts de plaies, et ils enjoignirent expressément au geôlier de les bien garder. Le geôlier les enferma dans la prison intérieure, et mit leurs pieds aux ceps. La prison intérieure était un local spécial. Ce n'était pas la *libera custodia* dans des maisons de particuliers ; c'était la prison proprement dite, quelque endroit du même genre que le *Tullianum* bâti à Rome par Servius Tullius. Le *Tullianum* était un cachot souterrain dont une partie mieux préservée s'appelait le *Robur* ou le *Robus*. Les ceps étaient deux pièces de bois échan-crées qu'on rapprochait l'une de l'autre, et qu'on serrait pour retenir les pieds des prisonniers, et les mettre dans l'impossibilité de fuir. Les décurions de Philippes, magistrats inférieurs aux duumvirs, auraient pu faire des observations. On prenait un colon sur dix, et on constituait ainsi avec les décurions le sénat de chaque colonie romaine. Les duumvirs remplaçaient les préteurs.

Saint Paul et Silas ne furent point protégés par les décurions contre l'iniquité des duumvirs. Ni saint Paul, ni Silas n'invoquèrent leur titre de citoyen romain. Il paraît cependant que ce titre appartenait à Silas, comme à saint Paul. Sans cela, nous pourrions croire que saint Paul renonça à s'en prévaloir pour lui-même, de peur d'être séparé de Silas, et de laisser aux apôtres de l'avenir, et à toutes les victimes futures de persécutions injustes, un

exemple mauvais. Du moment que Silas était lui-même citoyen romain, ce que saint Paul affirmera bientôt, nous devons expliquer autrement la conduite des deux missionnaires. En taisant leur qualité de citoyens romains, ils voulurent d'abord souffrir pour J.-C., et ils espérèrent ensuite lui gagner des âmes par leur patience et par leur charité. Ils ne se trompaient pas.

Dans la prison, ils chantèrent des hymnes au Seigneur, et ces chants de la nuit de prisonniers innocents furent entendus avec admiration par les prisonniers coupables. Tout à coup, un grand tremblement de terre ébranle les fondements de l'édifice, et, au même moment, toutes les portes s'ouvrent, et toutes les chaînes sont brisées. Mais les prisonniers avaient été tellement secoués qu'ayant avant tout besoin de se remettre, ils ne s'aperçurent pas qu'ils pouvaient s'en aller. Le geôlier réveillé en sursaut ne fut pas aveugle comme eux, et pensant que tout son monde s'était enfui, il tira son épée afin de se tuer. Il ne se disait pas à lui-même que personne n'aurait le droit de faire peser sur lui la responsabilité d'un accident de ce genre. Mais il se disait peut-être que jamais semblable effet d'un tremblement de terre ne s'étant produit jusqu'alors, on refuserait de s'en rapporter à son témoignage. Poussa-t-il un cri de désespoir qui donna l'éveil à saint Paul, ou saint Paul fut-il instruit par révélation ? Les *Actes* se bornent à nous apprendre que saint Paul lui dit à haute voix : « Ne te fais aucun mal, nous sommes tous ici. » Le mot « tous » désigne-t-il

seulement saint Paul et Silas ? ou avec eux les autres détenus de la prison intérieure ? ou tous les prisonniers sans exception ? Saint Paul n'avait pas eu le temps de les compter tous à son entrée dans la prison, et, les eût-il comptés, qu'il n'aurait pu encore savoir aussi promptement dans la nuit si l'un ou l'autre d'entre eux ne s'était pas évadé. Rien ne s'oppose à une révélation de Dieu. Le geôlier demanda de la lumière, fit garder la porte extérieure, pénétra dans la prison intérieure, et, se prosternant aux pieds des missionnaires, il implora son pardon en tremblant. Puis, les faisant sortir de la prison, il leur dit : « Que faut-il que je fasse pour être sauvé ? » Ils répondirent : « Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, et les gens de ta maison seront sauvés de la même manière. » Et ils lui enseignèrent la divine doctrine à lui et à tous ceux qui étaient de sa maison. Dans sa reconnaissance, le geôlier lava leurs plaies sans retard, et voulut être baptisé immédiatement, lui et tous ceux de sa maison. Il avait lavé les plaies du corps de saint Paul et de Silas ; il voulait être lavé par eux à son tour. Il les pria de laver les plaies de son âme. Il les emmena ensuite dans sa demeure, et pour fêter avec eux et sa famille sa naissance à la véritable vie, il fit servir un festin.

La nuit porte ordinairement conseil. La nuit de tempête de Philippies jeta les duumvirs dans les transes. Ils regrettèrent leur précipitation. Le consul de la province de Macédoine était leur supérieur. Comment apprécierait-il la conduite de deux

juges romains coupables d'avoir à ce point méconnu les principes élémentaires de la justice ? C'était déjà beaucoup que de violer les lois Portia et Valéria qui interdisaient de frapper de verges des citoyens romains ; toutefois ces lois avaient été violées en Sicile par Verrès, et on ne les observait peut-être pas toujours dans les provinces ; il est certain que, sous l'Empire, on flagella et on tortura même des sénateurs, sans s'inquiéter de ces lois<sup>1</sup>. D'ailleurs, les juges ignoraient encore que saint Paul et Silas fussent citoyens romains. Mais avoir fait emprisonner des accusés, sans jugement ! Voilà le crime que le proconsul ne pardonnerait pas aux duumvirs. Et le proconsul allait être instruit de ce fait. Le tremblement de terre attirerait inévitablement son attention sur la ville de Philippes, qui en avait souffert, et il apprendrait que les portes de la prison avaient été ouvertes et les chaînes des prisonniers brisées. Il voudrait savoir combien il y en avait, pour quels crimes ils étaient détenus, et s'ils s'étaient échappés. De là à connaître l'histoire de saint Paul et de Silas, il n'y avait pas loin. Lydie parlerait. Les duumvirs envoyèrent des licteurs au geôlier dès l'aurore, pour lui dire : « Mets ces hommes en liberté ! » Une fois saint Paul et Silas partis, les duumvirs auraient une excuse. Le peuple avait fait une émeute contre les missionnaires. Les duumvirs, par prudence, afin de contenter la colère du peuple, avaient ordonné de frapper de verges les deux étran-

1. Tacite, *Hist.*, I, 6 ; II, 10.

gers, et ils les avaient fait emprisonner pendant la nuit dans le but de les préserver d'un retour offensif et aveugle de la multitude brutale. Mais ils les avaient remis en liberté dès le lendemain, de grand matin. Le geôlier, ravi d'avoir à annoncer une aussi bonne nouvelle, s'empressa de la communiquer à saint Paul et à Silas : « Les magistrats l'ordonnent, sortez donc, et allez en paix ! » Saint Paul répondit : Nous sommes citoyens romains ; nous avons été, sans jugement, frappés de verges et jetés en prison, au vu et au su de tous. Les magistrats veulent maintenant nous faire sortir secrètement de prison. Cela ne se passera pas ainsi. Qu'ils viennent eux-mêmes, et nous mettent eux-mêmes en liberté. La réparation d'une injustice publique doit être publique. Les licteurs rapportèrent ces fières paroles aux duumvirs, qui eurent peur, lorsqu'il apprirent que Paul et Silas étaient citoyens romains ; ils vinrent à la prison, firent des excuses aux prisonniers, les prièrent de quitter la ville, et les rendirent à la liberté.

Saint Paul et Silas avaient agi dans l'intérêt de la liberté évangélique, et même de la liberté de tous, en donnant cette leçon aux magistrats de Philippes. Ils allèrent chez Lydie, y virent les frères, les consolèrent, et partirent. Il est probable qu'ils laissèrent à Philippes saint Luc et Timothée. Ce qui nous le ferait croire, c'est que saint Luc dans ce qui suit ne met plus en scène pendant quelque temps que saint Paul et Silas. L'Église de Philippes n'étant pas encore organisée, saint Luc et Timothée avaient

sans doute mission de la diriger et de régler ses actes. Lydie ne pouvait être abandonnée aussi promptement à elle-même, non plus que les gens de sa maison, le geôlier et les siens, et les autres convertis de Philippes.

## CHAPITRE XVI

## Thessalonique et Béroé

A une douzaine de lieues de Philippes, et à l'Ouest, se trouvait la ville d'Amphipolis, aujourd'hui Emboli. Elle était bâtie sur une hauteur, au sud d'un lac splendide, dans le voisinage d'une plaine extrêmement fertile, et à une lieue environ de la mer. Des collines lui formaient un abri, et le fleuve Strymon qui se jetait dans la mer un peu plus loin, à près de cinq kilomètres, l'entourait presque tout entière. Il y avait dans son territoire des forêts et des mines. Les forêts produisaient des pins qu'on employait à la construction des navires, et les mines de l'argent et de l'or qui firent nommer la ville Chrysopolis, au moyen âge. Eion lui servait de port. Amphipolis commandait par sa position l'unique communication possible entre la Grèce et la Thrace. C'était le point de jonction de neuf routes, ce qui lui avait valu d'abord le nom d'Ennéaodos; mais une grande muraille, dont on voit encore aujourd'hui la trace, ayant été élevée au nord-est et au sud, Ennéaodos changea son nom en celui d'Amphipolis<sup>1</sup>. Xerxès y avait fait enterrer vivants neuf jeunes garçons et neuf jeunes filles<sup>2</sup>; et c'est là, si nous croyons Tite-Live, que Paul-

. 1. Thucyd., IV. — 2. Hérod., VII, 114.